

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

1 – Election du Président de séance pour le vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024

Monsieur le Maire explique que dans les séances où le Compte Financier Unique (CFU) du maire est débattu, le conseil municipal élit son président (article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales). Si le Maire peut assister aux discussions, il doit toutefois se retirer au moment du vote.

Il convient donc d'élire un Président de séance pour le vote des Comptes Financiers Uniques uniquement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14 et R 2121-8,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- Elit Madame Marcelle TRAINEAU, présidente de séance pour le vote des Comptes Financiers Uniques (CFU).

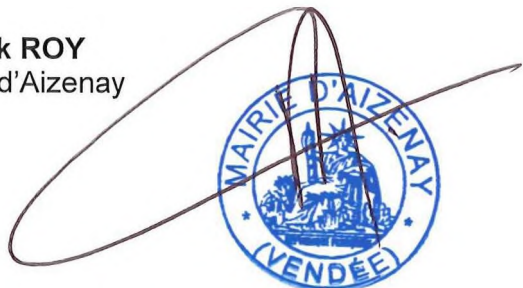
VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Marcelle TRAINEAU.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

2.1 – Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU) - Budget principal

Vu l'article 205 de la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024, et celle du 12 novembre 2024 approuvant la Décision Modificative n°1,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024.

Après avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2024, et ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Marcelle TRINEAU conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Financier Unique 2024 du budget principal :

	Budget primitif 2024	Décisions Modificatives / Virements de crédits	Report de crédits	Budget Total 2024	Réalisations 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 479 273,38 €	15 000,00 €	5 726,62 €	2 500 000,00 €	2 487 881,23 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 000 000,00 €	50 000,00 €		5 050 000,00 €	5 038 301,91 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 000,00 €			5 000,00 €	3 457,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 169 462,66 €	-33 000,00 €		3 136 462,66 €	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	820 000,00 €	103 000,00 €		923 000,00 €	1 389 085,74 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 251 000,00 €	-25 000,00 €		1 226 000,00 €	1 133 017,05 €
66 CHARGES FINANCIERES	165 000,00 €			165 000,00 €	155 322,18 €
67 CHARGES SPECIFIQUES	10 000,00 €			10 000,00 €	5 827,01 €
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	66 338,86 €			66 338,86 €	18 340,00 €
Dépenses de Fonctionnement	12 966 074,90 €	110 000,00 €	5 726,62 €	13 081 801,52 €	10 231 232,12 €
002 RESULTAT EXPLOITATION REPORTE	2 468 553,32 €			2 468 553,32 €	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	60 000,00 €	50 000,00 €		110 000,00 €	141 730,64 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	293 000,00 €			293 000,00 €	263 442,24 €
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	835 000,00 €			835 000,00 €	850 356,91 €
73 IMPOTS ET TAXES	7 430 000,00 €			7 430 000,00 €	7 734 070,49 €
74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS	1 825 000,00 €			1 825 000,00 €	1 827 004,48 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	60 000,00 €	50 000,00 €		110 000,00 €	124 186,02 €
76 PRODUITS FINANCIERS	40,00 €			40,00 €	54,72 €
77 PRODUITS SPECIFIQUES	208,20 €	10 000,00 €		10 208,20 €	478 217,46 €
Recettes de Fonctionnement	12 971 801,52 €	110 000,00 €	0,00 €	13 081 801,52 €	11 419 062,96 €

	Budget primitif 2024	Décisions Modificatives / Virements de crédits	Restes à réaliser	Budget Total 2024	Réalisations 2024
101 ACQUISITIONS DE TERRAINS	468 000,00 €	140 000,00 €	197 138,00 €	805 138,00 €	367 125,44 €
102 MATERIELS DIVERS	250 000,00 €		54 974,66 €	304 974,66 €	303 105,85 €
103 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	490 000,00 €		76 300,84 €	566 300,84 €	204 157,58 €
104 AMENAGEMENTS URBAINS - CADRE DE VIE	1 060 015,13 €		268 172,82 €	1 328 187,95 €	538 831,63 €
107 MATERIEL MAIRIE	50 000,00 €		33 962,49 €	83 962,49 €	58 614,62 €
112 EDUCATION ENFANCE JEUNESSE	210 000,00 €		32 632,93 €	242 632,93 €	137 673,12 €
120 PROJETS CULTURELS ET SPORTIFS	305 000,00 €		48 709,86 €	353 709,86 €	68 632,20 €
138 EQUIPEMENTS PUBLICS LYCEE	494 320,63 €			494 320,63 €	271 350,69 €
Total des dépenses d'équipements réelles	3 327 335,76 €	140 000,00 €	711 891,60 €	4 179 227,36 €	1 949 491,13 €
001 SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	660 694,61 €			660 694,61 €	
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	20 000,00 €			20 000,00 €	15 000,00 €
040 OPERATIONS NON INDIVIDUALISABLES	293 000,00 €			293 000,00 €	263 442,24 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00 €			100 000,00 €	6 496,58 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	130 000,00 €			130 000,00 €	120 655,39 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 061 000,00 €			1 061 000,00 €	971 725,55 €
4581 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	8 000,00 €			8 000,00 €	
Dépenses d'Investissement	5 600 030,37 €	140 000,00 €	711 891,60 €	6 451 921,97 €	3 326 810,89 €
001 SOLDE EXECUTION REPORTE				0,00 €	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 169 462,66 €	-33 000,00 €		3 136 462,66 €	
024 PRODUITS DES CESSIONS	50 000,00 €			50 000,00 €	
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	820 000,00 €	103 000,00 €		923 000,00 €	1 389 085,74 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00 €			100 000,00 €	6 496,58 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	1 597 031,11 €			1 597 031,11 €	1 630 738,44 €
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	360 000,00 €	70 000,00 €	207 428,20 €	637 428,20 €	560 782,17 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				0,00 €	
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT				0,00 €	3 007,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES				0,00 €	47 926,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS				0,00 €	1 018,30 €
4581 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	8 000,00 €			8 000,00 €	
Recettes d'Investissement	6 104 493,77 €	140 000,00 €	207 428,20 €	6 451 921,97 €	3 639 054,23 €

RESULTAT DE L'EXERCICE SECTION FONCTIONNEMENT	5 726,62 €	0,00 €	-5 726,62 €	0,00 €	1 187 830,84 €
RESULTAT DE L'EXERCICE SECTION D'INVESTISSEMENT	504 463,40 €	0,00 €	-504 463,40 €	0,00 €	312 243,34 €

RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					3 656 384,16 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					-348 451,27 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Financier Unique du budget principal présenté au titre de l'exercice 2024.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE : **OUI : 22** **NON :** **ABSTENTION :**

Marcelle TRINEAU
Présidente de séance



Roland URBANEK
Secrétaire de séance



Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Marcelle TRAINEAU.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

2.2 – Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU) - Budget « Assainissement »

Vu l'article 205 de la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023, celle du 22 octobre 2024 approuvant la Décision Modificative n°1 et celle du 17 décembre 2024 approuvant la Décision Modificative n°2,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget Assainissement de l'exercice 2024.

Après avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2024, et ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Marcelle TRAINEAU conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Financier Unique 2024 du budget Assainissement :

	Budget primitif 2024	Décisions Modif. 2024	Report de crédits	Budget Total 2024	Réalisations 2024
Dépenses de Fonctionnement	838 054,13 €	3 000,00 €	0,00 €	841 054,13 €	477 891,54 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	405 000,00 €	3 000,00 €		408 000,00 €	233 289,93 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	100 000,00 €			100 000,00 €	99 981,47 €
023 VIREMENT A LA ESCTION D'INVESTISSEMENT				0,00 €	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	318 000,00 €	-2 500,00 €		315 500,00 €	139 095,65 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 054,13 €			6 054,13 €	
66 CHARGES FINANCIERES	4 000,00 €			4 000,00 €	3 423,29 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €			5 000,00 €	
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS		2 500,00 €		2 500,00 €	2 101,20 €
Recettes de Fonctionnement	838 054,13 €	3 000,00 €	0,00 €	841 054,13 €	775 752,70 €
002 RESULTAT EXPLOITATION REPORTE	93 954,13 €			93 954,13 €	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	178 000,00 €	3 000,00 €		181 000,00 €	180 605,72 €
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	566 000,00 €			566 000,00 €	590 221,72 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100,00 €			100,00 €	3 919,46 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS				0,00 €	1 005,80 €

	Budget primitif 2024	Décisions Modif. 2024	Reste à réaliser	Budget Total 2024	Réalisations 2024
Dépenses d'Investissement	1 193 717,34 €	145 500,00 €	20 309,40 €	1 359 526,74 €	680 201,74 €
001 SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	47 717,34 €			47 717,34 €	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	178 000,00 €	3 000,00 €		181 000,00 €	180 605,72 €
041 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	220 000,00 €			220 000,00 €	201 376,30 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	24 000,00 €			24 000,00 €	23 118,85 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	171 500,00 €	55 000,00 €	14 675,00 €	241 175,00 €	106 088,36 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32 500,00 €	10 000,00 €		42 500,00 €	35 628,17 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	520 000,00 €	77 500,00 €	5 634,40 €	603 134,40 €	133 384,34 €
Recettes d'Investissement	1 214 026,74 €	145 500,00 €	0,00 €	1 359 526,74 €	456 228,55 €
001 SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE				0,00 €	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	318 000,00 €	-2 500,00 €		315 500,00 €	139 095,65 €
041 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	220 000,00 €			220 000,00 €	201 376,30 €
10 DOTATIONS ET RESERVES	68 026,74 €			68 026,74 €	68 026,74 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		50 000,00 €		50 000,00 €	47 729,86 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	608 000,00 €	98 000,00 €		706 000,00 €	
RESULTAT EXERCICE SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	297 861,16 €
RESULTAT EXERCICE SECTION D'INVESTISSEMENT	20 309,40 €	0,00 €	-20 309,40 €	0,00 €	-223 973,19 €

RESULTAT DE CLOTURE SECTION DE FONCTIONNEMENT	391 815,29 €
RESULTAT DE CLOTURE SECTION D'INVESTISSEMENT	-271 690,53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Financier Unique du budget Assainissement présenté au titre de l'exercice 2024.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE :

OUI : 22

NON :

ABSTENTION :

Marcelle TRINEAU
Présidente de séance



Roland URBANEK
Secrétaire de séance



Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Marcelle TRAINEAU.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

2.3 – Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU) - Budget « Lotissement Le Pré du Bois »

Vu l'article 205 de la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget annexe Le Pré du Bois de l'exercice 2024.

Après avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2024, et ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Marcelle TRAINEAU conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Le Pré du Bois :

	Budget primitif 2024	Réalisations 2024
Dépenses de Fonctionnement	367 135,44 €	367 125,44 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00 €	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	367 125,44 €	367 125,44 €
Recettes de Fonctionnement	367 135,44 €	367 125,44 €
002 REPORT SOLDE EXECUTION FONCTIONNEMENT		
70 PRODUITS DES SERVICES, VENTES DIVERSES	367 125,44 €	367 125,44 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00 €	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION		

	Budget primitif 2024	Réalisations 2024
Dépenses Investissement	367 125,44 €	0,00 €
001 SOLDE EXECUTION REPORTE	367 125,44 €	
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0,00 €	
Recettes Investissement	367 125,44 €	367 125,44 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	367 125,44 €	367 125,44 €

RESULTAT EXERCICE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
RESULTAT EXERCICE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	367 125,44 €

RESULTAT DE CLOTURE SECTION FONCTIONNEMENT	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Financier Unique du budget annexe Le Pré du Bois présenté au titre de l'exercice 2024.
- Prononce la clôture de ce budget avec le compte financier unique 2024.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE :

OUI : 22

NON :

ABSTENTION :

Marcelle TRINEAU
Présidente de séance



Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

Roland URBANEK
Secrétaire de séance



AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Marcelle TRAINEAU.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

2.4 – Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU) - Budget « Lotissement Impasse des Halliers »

Vu l'article 205 de la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024, et celle du 22 octobre 2024 approuvant la Décision Modificative n°1.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget annexe Impasse des Halliers de l'exercice 2024.

Après avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2024, et ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Marcelle TRAINEAU conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Impasse des Halliers :

	Budget primitif 2024	DM N°1	Total Budget 2024	Réalisations 2024
Dépenses de Fonctionnement	72 581,16 €	10 000,00 €	82 581,16 €	7 503,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		10 000,00 €	10 000,00 €	3 100,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	4 403,00 €	10 000,00 €	14 403,00 €	4 403,00 €
043 OPERATIONS A L'INTERIEURE DE LA SECTION			0,00 €	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	68 178,16 €	-10 000,00 €	58 178,16 €	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			0,00 €	
Recettes de Fonctionnement	72 581,16 €	10 000,00 €	82 581,16 €	0,00 €
002 RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	12 571,16 €		12 571,16 €	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION		10 000,00 €	10 000,00 €	
043 OPERATIONS A L'INTERIEURE DE LA SECTION	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
70 VENTES DES PRODUITS	60 000,00 €		60 000,00 €	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			0,00 €	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00 €		10,00 €	

	Budget primitif 2024	DM N°1	Total Budget 2024	Réalisations 2024
Dépenses Investissement	4 403,00 €	10 000,00 €	14 403,00 €	0,00 €
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	4 403,00 €		4 403,00 €	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	
Recettes Investissement	4 403,00 €	10 000,00 €	14 403,00 €	4 403,00 €
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT			0,00 €	
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	4 403,00 €	10 000,00 €	14 403,00 €	4 403,00 €

RESULTAT EXERCICE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-7 503,00 €
RESULTAT EXERCICE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 403,00 €

RESULTAT DE CLOTURE SECTION FONCTIONNEMENT	5 068,16 €
RESULTAT DE CLOTURE SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Financier Unique du budget annexe Impasse des Halliers présenté au titre de l'exercice 2024.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE : **OUI : 22** **NON :** **ABSTENTION :**

Marcelle TRAINEAU
Présidente de séance



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en Mairie,
 les jour, mois et an que dessus,
 Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
 Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Marcelle TRAINEAU.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

2.5 – Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU) - Budget « Lotissement Les prairies de Bonnefonds »

Vu l'article 205 de la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget annexe Les prairies de Bonnefonds de l'exercice 2024.

Après avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2024, et ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Marcelle TRAINEAU conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Les prairies de Bonnefonds :

	Budget primitif 2024	Réalizations 2024
Dépenses de Fonctionnement	510 110,00 €	33 289,69 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	502 055,00 €	25 344,69 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	7 945,00 €	7 945,00 €
043 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	100,00 €	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00 €	
66 CHARGES FINANCIERES	0,00 €	
Recettes de Fonctionnement	510 110,00 €	33 290,15 €
002 REPORT SOLDE EXECUTION FONCTIONNEMENT		
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	510 000,00 €	33 289,69 €
043 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	100,00 €	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00 €	0,46 €

	Budget primitif 2024	Réalizations 2024
Dépenses Investissement	803 561,90 €	33 289,69 €
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	293 561,90 €	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	510 000,00 €	33 289,69 €
Recettes Investissement	803 561,90 €	7 945,00 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	7 945,00 €	7 945,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	795 616,90 €	

RESULTAT EXERCICE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,46 €
RESULTAT EXERCICE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	-25 344,69 €

RESULTAT DE CLOTURE SECTION FONCTIONNEMENT	0,46 €
RESULTAT DE CLOTURE SECTION INVESTISSEMENT	-318 906,59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Financier Unique du budget annexe Les Prairies de Bonnefonds présenté au titre de l'exercice 2024.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE :

OUI : 22

NON :

ABSTENTION :

Marcelle TRAINEAU
Présidente de séance



Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

Roland URBANEK
Secrétaire de séance



AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Marcelle TRAINEAU.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

2.6 – Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU) - Budget « Lotissement Les Athénées »

Vu l'article 205 de la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget annexe Les Athénées de l'exercice 2024.

Après avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2024, et ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Marcelle TRAINEAU conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Les Athénées :

	Budget primitif 2024	Réalisations 2024
Dépenses de Fonctionnement	279 510,07 €	41 789,94 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 000,00 €	2 915,75 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	38 873,81 €	38 873,81 €
043 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	229 636,26 €	0,38 €
66 CHARGES FINANCIERES		
Recettes de Fonctionnement	279 510,07 €	175 416,00 €
002 REPORT SOLDE EXECUTION FONCTIONNEMENT	0,07	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	11 000,00 €	2 916,00 €
043 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION		
70 VENTES DE PRODUITS FRABRIQUES	96 000,00 €	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	172 500,00 €	172 500,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00 €	

	Budget primitif 2024	Réalisations 2024
Dépenses Investissement	284 256,04 €	2 916,00 €
001 SOLDE EXECUTION REPORTE	273 256,04 €	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	11 000,00 €	2 916,00 €
Recettes Investissement	284 256,04 €	38 873,81 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	38 873,81 €	38 873,81 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	245 382,23 €	

RESULTAT EXERCICE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	133 626,06 €
RESULTAT EXERCICE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	35 957,81 €

RESULTAT DE CLOTURE SECTION FONCTIONNEMENT	133 626,13 €
RESULTAT DE CLOTURE SECTION INVESTISSEMENT	-237 298,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Financier Unique du budget annexe Les Athénées présenté au titre de l'exercice 2024.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE :

OUI : 22

NON :

ABSTENTION :

Marcelle TRINEAU
Présidente de séance



Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

Roland URBANEK
Secrétaire de séance



AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Marcelle TRAINEAU.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

2.7 – Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU) - Budget « Lotissement Les Haies Plessées »

Vu l'article 205 de la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024, et celle du 9 juillet 2024 approuvant la Décision Modificative n°1.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget annexe Les Haies Plessées de l'exercice 2024.

Après avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2024, et ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Marcelle TRAINEAU conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Les Haies Plessées :

	Budget primitif 2024	Report des crédits	DM N°1	Total Budget primitif 2024	Réalizations 2024
Dépenses de Fonctionnement	158 275,42 €	81 344,71 €	45 000,00 €	284 620,13 €	90 860,93 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 655,29 €	81 344,71 €	45 000,00 €	130 000,00 €	12 684,84 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	76 356,31 €			76 356,31 €	76 356,31 €
043 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	2 000,00 €			2 000,00 €	909,72 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	74 263,82 €			74 263,82 €	0,34 €
66 CHARGES FINANCIERES	2 000,00 €			2 000,00 €	909,72 €
Recettes de Fonctionnement	239 620,13 €	0,00 €	45 000,00 €	284 620,13 €	73 636,99 €
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	67 610,13 €			67 610,13 €	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	90 000,00 €		45 000,00 €	135 000,00 €	
043 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	2 000,00 €			2 000,00 €	909,72 €
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES	80 000,00 €			80 000,00 €	72 727,27 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS				0,00 €	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00 €			10,00 €	

	Budget primitif 2024	Restes à réaliser	DM N°1	Total Budget primitif 2024	Réalizations 2024
Dépenses Investissement	590 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €	635 000,00 €	500 000,00 €
001 SOLDE EXECUTION REPORTE					
16 EMPRUNTS ET DETTES	500 000,00 €			500 000,00 €	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	90 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €	135 000,00 €	500 000,00 €
Recettes Investissement	590 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €	635 000,00 €	76 356,31 €
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	423 643,69 €			423 643,69 €	
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	76 356,31 €	0,00 €		76 356,31 €	76 356,31 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	90 000,00 €		45 000,00 €	135 000,00 €	

RESULTAT EXERCICE DE FONCTIONNEMENT	81 344,71 €	-81 344,71 €	0,00 €	0,00 €	-17 223,94 €
RESULTAT EXERCICE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-423 643,69 €

RESULTAT DE CLOTURE SECTION FONCTIONNEMENT	50 386,19 €
RESULTAT DE CLOTURE SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Financier Unique du budget annexe Les Haies Plessées présenté au titre de l'exercice 2024.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE : **OUI : 22** **NON :** **ABSTENTION :**

Marcelle TRAINEAU
Présidente de séance




Roland URBANEK
Secrétaire de séance



Fait et délibéré en Mairie,
 les jour, mois et an que dessus,
 Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
 Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Marcelle TRAINEAU.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

2.8 – Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU) - Budget « Zone d'Aménagement Concerté » (ZAC)

Vu l'article 205 de la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget annexe ZAC de l'exercice 2024.

Après avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2024, et ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Marcelle TRAINEAU conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZAC :

	Budget primitif 2024	Réalizations 2024
Dépenses de Fonctionnement	217 822,24 €	0,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	217 822,24 €	
Recettes de Fonctionnement	217 822,24 €	0,00 €
002 REPORT SOLDE EXECUTION FONCTIONNEMENT		
70 PRODUITS DES SERVICES	217 822,24 €	
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION		
	Budget primitif 2024	Réalizations 2024
Dépenses Investissement	217 822,24 €	0,00 €
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	217 822,24 €	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION		
Recettes Investissement	217 822,24 €	0,00 €
016 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	217 822,24 €	
RESULTAT EXERCICE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
RESULTAT EXERCICE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE SECTION FONCTIONNEMENT		0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE SECTION INVESTISSEMENT		-217 822,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Financier Unique du budget annexe ZAC présenté au titre de l'exercice 2024.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE : **OUI : 22** **NON :** **ABSTENTION :**

Marcelle TRAINEAU
Présidente de séance




Roland URBANEK
Secrétaire de séance



Fait et délibéré en Mairie,
 les jour, mois et an que dessus,
 Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
 Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Marcelle TRAINEAU.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

2.9 – Approbation du Compte Financier Unique 2024 (CFU) - Budget « Zone d'Aménagement Différé Aizenay Nord » (ZAD)

Vu l'article 205 de la loi de finances n°2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024 qui généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget annexe ZAD Aizenay Nord de l'exercice 2024.

Après avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2024, et ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Marcelle TRAINEAU conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe ZAD Aizenay Nord :

	Budget primitif 2024	Réalizations 2024
Dépenses de Fonctionnement	397 100,00 €	83 030,70 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	248 000,00 €	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	49 000,00 €	
043 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	50 000,00 €	41 515,35 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00 €	
66 CHARGES FINANCIERES	50 000,00 €	41 515,35 €
Recettes de Fonctionnement	397 100,00 €	83 030,70 €
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	298 000,00 €	41 515,35 €
043 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	50 000,00 €	41 515,35 €
70 VENTES DE PRODUITS		
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	49 000,00 €	
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100,00 €	

	Budget primitif 2023	Réalizations 2023
Dépenses Investissement	2 615 530,15 €	541 515,35 €
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	1 117 530,15 €	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	298 000,00 €	41 515,35 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 200 000,00 €	500 000,00 €
Recettes Investissement	2 615 230,15 €	0,00 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	49 000,00 €	
16 EMPRUNTS ET DETTES	2 566 230,15 €	

RESULTAT EXERCICE DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €
RESULTAT EXERCICE D'INVESTISSEMENT	-300,00 €	-541 515,35 €

RESULTAT DE CLOTURE SECTION FONCTIONNEMENT	0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE SECTION INVESTISSEMENT	-1 659 045,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le Compte Financier Unique du budget annexe ZAD Aizenay Nord présenté au titre de l'exercice 2024.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE :

OUI : 22

NON :

ABSTENTION :

Marcelle TRAINEAU
Présidente de séance



Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

Roland URBANEK
Secrétaire de séance



AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

3 – Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par la commune en 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2024, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé. Il s'agit de toutes acquisitions ou cessions immobilières réalisées par la Commune ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Les acquisitions et cessions réalisées pendant l'année 2024 sont les suivantes :

ACQUISITIONS :

Adresse	Références cadastrales	Contenance cadastrale	Prix H.T.	Délibération	Date de l'acte	Budget
La Marronnière	BL 18	3ha 64a 53ca	367 125,44 €	21/05/2024	Rachat foncier budget annexe Lotissement Le Pré du Bois	Budget principal
Sous-total Budget principal			367 125,44 €			
NEANT						
Sous-total Budgets annexes			- €			
TOTAL GLOBAL			- €			

CESSIONS :

Adresse	Références cadastrales	Contenance cadastrale	Prix H.T.	Délibération	Date de l'acte	Budget
9 Impasse des Sansonnets	AS 115	02a 65ca	15 300 €	14/11/2023	05/04/2024	Budget principal
Le Bois de la Touche	C 2711	01a 77ca	1 950 €	18/10/2022	04/06/2024	Budget principal
57 Route de l'Anjormière	AI 31	26a 47ca	450 000 €	18/06/2024	23/10/2024	Budget principal
Sous-total Budget principal			467 250 €			
Le Plessis	BH 512 BH 513	04a 38ca 04a 20ca	72 727,27 €	27/01/2022	26/06/2024	Budget Lot. Les Haies Plessées
Sous-total Budget Les Haies Plessées			72 727,27 €			
TOTAL GLOBAL			538 027,27 €			

Vu le bilan des acquisitions et cessions,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2241-1 alinéa 2 et L. 2121-29,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Prend acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la ville au cours de l'année 2024.

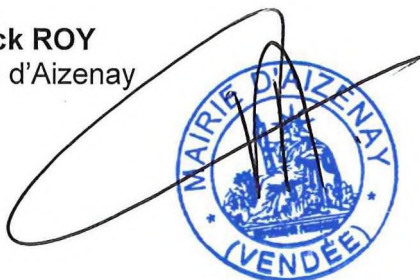
VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

Roland URBANEK
Secrétaire de séance

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

4 – Affectations des résultats de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur l'affectation des résultats sur l'ensemble des budgets :

BUDGET PRINCIPAL :

Besoin de financement de la section d'investissement :

Résultat de clôture : - 348 451,27 €
Restes à réaliser : - 657 167,08 €
Besoin de financement : - 1 005 618,35 €
Report en dépenses d'investissement (D001) : 348 451,27 €

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture : 3 656 384,16 €
Affectation à la section d'investissement (1068) : 1 005 618,35 €
Report en recettes de fonctionnement (R002) : 2 650 765,81 €

BUDGETS ANNEXES :

Budget Assainissement

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
477 891,54 €	869 706,83 €		391 815,29 €	727 919,08 €	456 228,55 €		- 271 690,53 €

Besoin de financement de la section d'investissement :

Résultat de clôture : - 271 690,53 €
 Restes à réaliser : - 79 046,80 €
 Besoin de financement : - 350 737,33 €
 Report en dépenses d'investissement (D001) : 271 690,53 €

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture : 391 815,29 €
 Affectation à la section d'investissement (1068) : 350 737,33 €
 Report en recettes de fonctionnement (R002) : 41 077,96 €

Budget Lotissement Impasse des Halliers

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
7 503,00 €	12 571,16 €		5 068,16 €	4 403,00 €	4 403,00 €	- €	

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Au R002, recettes de fonctionnement : 5 068,16 €

Budget Lotissement Les Prairies de Bonnefonds

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
33 289,69 €	33 290,15 €		0,46 €	326 851,59 €	7 945,00 €	- 318 906,59 €	

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Au R002, recettes de fonctionnement : 0,46 €
- Au D001, dépenses d'investissement : 318 906,59 €

Budget Lotissement Les Athénées

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
41 789,94 €	175 416,07 €		133 626,13 €	276 172,04 €	38 873,81 €	- 237 298,23 €	

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Au R002, recettes de fonctionnement : 133 626,13 €
- Au D001, dépenses d'investissement : 237 298,23 €

Budget Lotissement Les Haies Plessées

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
90 860,93 €	141 247,12 €		50 386,19 €	500 000,00 €	500 000,00 €	- €	

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Au R002, recettes d'investissement : 50 386,19 €

Budget Zone d'aménagement concerté

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
- €	- €		- €

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
217 822,24 €		-217 822,24 €	

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Au D001, dépenses d'investissement : 217 822,24 €

Budget Zone d'aménagement différé

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
83 030,70 €	83 030,70 €		- €

INVESTISSEMENT

Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
1 659 045,50 €		- 1 659 045,50 €	

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- Au D001, dépenses d'investissement : 1 659 045,50 €

Après avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Vu les Comptes Financiers Uniques 2024 établis par l'ordonnateur et le Comptable public,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte les présentes affectations des résultats 2024 sur l'exercice 2025 sur l'ensemble des budgets.

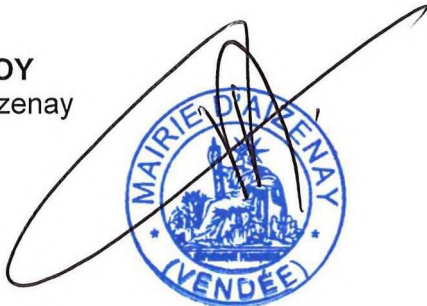
VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en Mairie,
 les jour, mois et an que dessus,
 Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
 Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

5 – Vote des taux d'imposition pour l'année 2025

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code général des impôts (CGI) selon lequel le Conseil municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont votés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2024 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	40,10 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	54,23 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS)	20,28 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636B sexies et 1636B septies du Code Général des Impôts,

Après avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe les taux applicables en 2025 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	42,11 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	56,94 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS)	21,29 %

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

AIZENAY, le 28 mars 2025

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

6.1 – Adoption du budget primitif 2025 - Budget principal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition du budget primitif pour le :

- Budget Général Commune M57.

Il rappelle les divers investissements engagés et présente les projets envisagés en 2025.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la délibération du 25 février 2025, relative au vote du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2025 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires pour 2025,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Vu la proposition du budget primitif 2025 pour le budget principal présentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2025 « Budget principal » arrêté comme suit :

	Budget primitif 2025	Report des crédits	Budget Total 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 639 556,27 €	10 443,73 €	2 650 000,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	5 200 000,00 €		5 200 000,00 €
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 000,00 €		10 000,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	3 680 515,81 €		3 680 515,81 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	900 000,00 €		900 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 202 660,00 €	2 340,00 €	1 205 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	150 000,00 €		150 000,00 €
67 CHARGES SPECIFIQUES	10 000,00 €		10 000,00 €
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	10 000,00 €		10 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 802 732,08 €	12 783,73 €	13 815 515,81 €

	Budget primitif 2025	Report des crédits	Budget Total 2025
002 RESULTAT REPORTE	2 650 765,81 €		2 650 765,81 €
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	55 000,00 €		55 000,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	313 000,00 €		313 000,00 €
70 VENTES DE PRODUITS	861 000,00 €		861 000,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	8 056 000,00 €		8 056 000,00 €
74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS	1 805 000,00 €		1 805 000,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	71 000,00 €		71 000,00 €
76 PRODUITS FINANCIERS			0,00 €
77 PRODUITS SPECIFIQUES	3 750,00 €		3 750,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 815 515,81 €	0,00 €	13 815 515,81 €

	Budget primitif 2025	Restes à réaliser	Budget Total 2025
101 ACQUISITIONS TERRAINS	100 000 00 €	424 542,90 €	524 542,90 €
102 MATERIELS DIVERS	350 000 00 €		350 000,00 €
103 TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	925 000,00 €	52 814,75 €	977 814,75 €
104 AMENAGEMENTS URBAINS CADRE DE VIE	1 293 000,00 €	392 791,30 €	1 685 791,30 €
107 MATERIEL MAIRIE	50 000,00 €	8 555,69 €	58 555,69 €
112 EDUCATION ENFANCE JEUNESSE	165 000 00 €	25 988,41 €	190 988,41 €
120 PROJETS CULTURELS ET SPORTIFS	1 975 000 00 €	47 608,36 €	2 022 608,36 €
138 EQUIPEMENTS PUBLICS LYCEE	35 000,00 €		35 000,00 €
Total des dépenses d'équipements	4 893 000,00 €	952 301,41 €	5 845 301,41 €
001 SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	348 451 27 €		348 451 27 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	20 000,00 €		20 000 00 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	313 000 00 €		313 000 00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	120 000 00 €		120 000,00 €
4581 OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS	2 000,00 €		2 000,00 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	150 000,00 €		150 000,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	960 000,00 €		960 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 806 451,27 €	952 301,41 €	7 758 752,68 €

	Budget primitif 2025	Restes à réaliser	Budget Total 2025
13 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	350 000,00 €	295 134,33 €	645 134,33 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE	1 405 618,35 €		1 405 618,35 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	798 484,19 €		798 484,19 €
021 VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	3 680 515,81 €		3 680 515,81 €
024 PRODUIT DES CESSIONS	207 000,00 €		207 000,00 €
040 OPERATION ORDRE ENTRE SECTIONS	900 000,00 €		900 000,00 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	120 000,00 €		120 000,00 €
4582 OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS	2 000,00 €		2 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 463 618,35 €	295 134,33 €	7 758 752,68 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	12 783,73 €	-12 783,73 €	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	657 167,08 €	-657 167,08 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL	669 950,81 €	-669 950,81 €	0,00 €

Autorisations de programme :

Requalification des espaces publics situés dans le périmètre de l'OPAH-RU

Total de l'AP/CP	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025
1 675 000 € TTC	7 272,00 €	27 156,60 €	266 879,06 €	1 198 880,39 €	168 296,82 €	2 986,60 €	3 528,53 €

Travaux d'aménagement des VRD du lycée

Montant total de l'AP/CP	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025
2 519 000 € TTC	555 238,52 €	699 936,75 €	746 142,59 €	439 213,82 €	46 590,10 €	31 878,22 €

Rénovation et extension du système de sûreté de la ville

Total de l'AP/CP	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1 200 000 € TTC	8 143,08 €	300 000 €	300 000 €	591 856,92 €

Reconstruction du groupe scolaire Louis Buton

Total de l'AP/CP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
14 400 000 € TTC	85 000 €	1 346 000 €	6 878 000 €	5 150 000 €	941 000 €

Aménagement de deux terrains de football synthétiques au stade des Gannerries

Total de l'AP/CP	CP 2025	CP 2026
3 038 000 € TTC	1 500 000 €	1 538 000 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

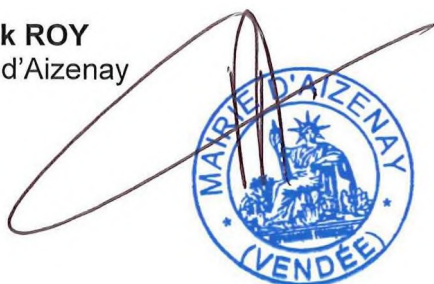
VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

Roland URBANEK
Secrétaire de séance



AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

6.2 – Adoption du budget primitif 2025 - Budget « Assainissement »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition du budget primitif pour le :

- Budget « Assainissement » M49.

Il rappelle les divers investissements engagés et présente les projets envisagés en 2025.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la délibération du 25 février 2025, relative aux orientations budgétaires pour 2025,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Vu la proposition du budget primitif 2025 pour le budget « Assainissement » présentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2025 « Assainissement » arrêté comme suit :

	Budget primitif 2025	Report de crédits	Budget Total 2025
Dépenses de Fonctionnement	615 000,00 €	0,00 €	615 000,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	327 400,00 €		327 400,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	120 000,00 €		120 000,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	155 000,00 €		155 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 100,00 €		2 100,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	3 500,00 €		3 500,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €		5 000,00 €
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 000,00 €		2 000,00 €
Recettes de Fonctionnement	615 000,00 €	0,00 €	615 000,00 €
002 RESULTAT EXPLOITATION REPORTE	41 077,96 €		41 077,96 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	7 600,00 €		7 600,00 €
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	566 000,00 €		566 000,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	322,04 €		322,04 €

	Budget primitif 2025	Restes à réaliser	Budget Total 2025
Dépenses d'Investissement	2 262 290,53 €	81 082,00 €	2 343 372,53 €
001 SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE	271 690,53 €		271 690,53 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	7 600,00 €		7 600,00 €
041 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	150 000,00 €		150 000,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	24 000,00 €		24 000,00 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	107 000,00 €	4 060,00 €	111 060,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00 €		20 000,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 682 000,00 €	77 022,00 €	1 759 022,00 €
Recettes d'Investissement	2 341 337,33 €	2 035,20 €	2 343 372,53 €
001 SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORTE			0,00 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	155 000,00 €		155 000,00 €
041 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	150 000,00 €		150 000,00 €
10 - DOTATIONS ET RESERVES	350 737,33 €		350 737,33 €
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	685 600,00 €	2 035,20 €	687 635,20 €
16 - EMPRUNT	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	79 046,80 €	-79 046,80 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL	79 046,80 €	-79 046,80 €	0,00 €

Autorisations de programme :

Construction d'une nouvelle station d'épuration :

Total de l'AP/CP	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
7 677 000 € HT	63 313,96 €	802 000 €	5 626 000 €	1 050 000 €	135 686,04 €

Renforcement hydraulique du réseau d'assainissement EU en amont de la station d'épuration :

Total de l'AP/CP	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026
953 000 € (HT)	- €	35 000 €	918 000 €

Travaux de délestage du poste de relevage de la Guédonnière :

Total de l'AP/CP	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026
492 000 € (HT)	- €	462 000 €	30 000 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

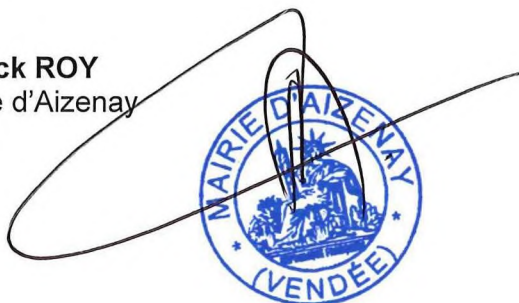
VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en Mairie,
 les jour, mois et an que dessus,
 Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
 Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

6.3 – Adoption du budget primitif 2025 – Budget « Lotissement Impasse des Halliers »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition du budget primitif pour le :

- Budget « Lotissement Impasse des Halliers » M57.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la délibération du 25 février 2025, relative aux orientations budgétaires pour 2025,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Vu la proposition du budget primitif 2025 pour le budget « Lotissement Impasse des Halliers » présentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2025 « Lotissement Impasse des Halliers » arrêté comme suit :

	Budget primitif 2025
Dépenses de Fonctionnement	5 078,16 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	
043 OPERATIONS A L'INTERIEURE DE LA SECTION	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 078,16 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Recettes de Fonctionnement	5 078,16 €
002 RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	5 068,16 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	
043 OPERATIONS A L'INTERIEURE DE LA SECTION	0,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00 €

	Budget primitif 2025
Dépenses Investissement	0,00 €
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	
Recettes Investissement	0,00 €
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT	
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0,00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00 €
RESULTAT GLOBAL	0,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

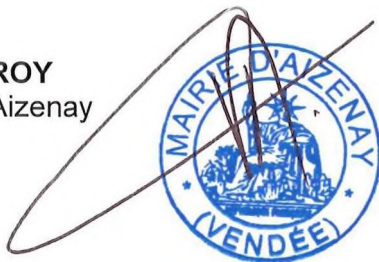
VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

6.4 – Adoption du budget primitif 2025 – Budget « Lotissement Les Prairies de Bonnefonds »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition du budget primitif pour le :

- Budget « Lotissement Les Prairies de Bonnefonds » M57.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la délibération du 25 février 2025, relative aux orientations budgétaires pour 2025,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Vu la proposition du budget primitif 2025 pour le budget « Lotissement Les Prairies de Bonnefonds » présentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2025 « Lotissement Les Prairies de Bonnefonds » arrêté comme suit :

	Budget primitif 2025	Report des crédits	Total Budget primitif 2025
Dépenses de Fonctionnement	468 911,59 €	415 360,00 €	884 271,59 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	150 000,00 €	415 360,00 €	565 360,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	318 906,59 €		318 906,59 €
043 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			0,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00 €		5,00 €
66 CHARGES FINANCIERES			0,00 €
Recettes de Fonctionnement	884 271,59 €	0,00 €	884 271,59 €
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	0,46 €		0,46 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	565 360,00 €		565 360,00 €
043 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	0,00 €		0,00 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	318 906,13 €		318 906,13 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5,00 €		5,00 €

	Budget primitif 2025	Restes à réaliser	Total Budget primitif 2025
Dépenses Investissement	884 266,59 €	0,00 €	884 266,59 €
001 SOLDE EXECUTION REPORTE	318 906,59 €		318 906,59 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	565 360,00 €	0,00 €	565 360,00 €
Recettes Investissement	884 266,59 €	0,00 €	884 266,59 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	318 906,59 €	0,00 €	318 906,59 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	565 360,00 €		565 360,00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	415 360,00 €	-415 360,00 €	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL	415 360,00 €	-415 360,00 €	0,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

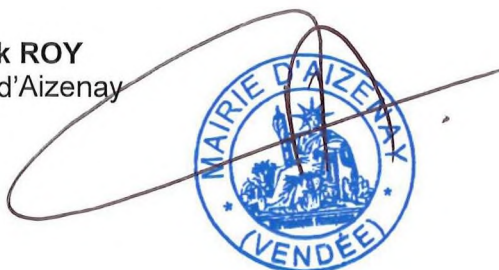
VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en Mairie,
 les jour, mois et an que dessus,
 Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
 Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

6.5 – Adoption du budget primitif 2025 – Budget « Lotissement Les Haies Plessées »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition du budget primitif pour le :

- Budget « Lotissement Les Haies Plessées » M57.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la délibération du 25 février 2025, relative aux orientations budgétaires pour 2025,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Vu la proposition du budget primitif 2025 pour le budget « Lotissement Les Haies Plessées » présentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2025 « Lotissement Les Haies Plessées » arrêté comme suit :

	Budget primitif 2025	Report des crédits	Total Budget primitif 2025
Dépenses de Fonctionnement	5,00 €	87 904,96 €	87 909,96 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		87 904,96 €	87 904,96 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS			0,00 €
043 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			0,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00 €		5,00 €
66 CHARGES FINANCIERES			0,00 €
Recettes de Fonctionnement	87 909,96 €	0,00 €	87 909,96 €
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	50 386,19 €		50 386,19 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS			0,00 €
043 OPERATIONS ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			0,00 €
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES			0,00 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	37 518,77 €		37 518,77 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5,00 €		5,00 €

	Budget primitif 2025	Restes à réaliser	Total Budget primitif 2025
Dépenses Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001 SOLDE EXECUTION REPORTE			
16 EMPRUNTS ET DETTES			0,00 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	0,00 €		0,00 €
Recettes Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT			0,00 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES			0,00 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	87 904,96 €	-87 904,96 €	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL	87 904,96 €	-87 904,96 €	0,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

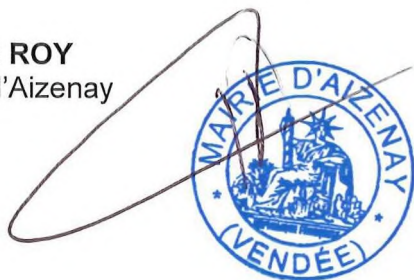
VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en Mairie,
 les jour, mois et an que dessus,
 Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
 Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

6.6 – Adoption du budget primitif 2025 – Budget « Lotissement les Athénées »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition du budget primitif pour le :

- Budget « Lotissement Les Athénées » M57.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la délibération du 25 février 2025, relative aux orientations budgétaires pour 2025,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Vu la proposition du budget primitif 2025 pour le budget « Lotissement Les Athénées » présentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2025 « Lotissement Les Athénées » arrêté comme suit :

	Budget primitif 2025	Report des crédits	Total Budget primitif 2025
Dépenses de Fonctionnement	237 303,23 €	3 857,29 €	241 160,52 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		3 857,29 €	3 857,29 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	237 298,23 €		237 298,23 €
043 OPERATIONS ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION			0,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00 €		5,00 €
66 CHARGES FINANCIERES			0,00 €
Recettes de Fonctionnement	241 160,52 €	0,00 €	241 160,52 €
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	133 626,13 €		133 626,13 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION			0,00 €
043 OPERATIONS ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION			0,00 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	78 824,00 €		78 824,00 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	28 705,39 €		28 705,39 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	5,00 €		5,00 €

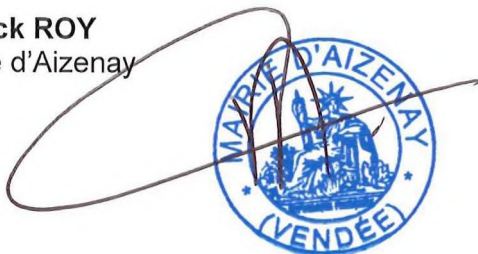
	Budget primitif 2025	Restes à réaliser	Total Budget primitif 2025
Dépenses Investissement	237 298,23 €	0,00 €	237 298,23 €
001 SOLDE EXECUTION REPORTE	237 298,23 €		237 298,23 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS	0,00 €		0,00 €
Recettes Investissement	237 298,23 €	0,00 €	237 298,23 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	237 298,23 €	0,00 €	237 298,23 €
16 EMPRUNTS ET DETTES			0,00 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	3 857,29 €	-3 857,29 €	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL	3 857,29 €	-3 857,29 €	0,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE : OUI : 24 NON : ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en Mairie,
 les jour, mois et an que dessus,
 Publié sur le site internet le 31 MARS 2025
 Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

6.7 – Adoption du budget primitif 2025 - Budget « Zone d'aménagement concerté »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition du budget primitif pour le :

- Budget « Zone d'aménagement concerté » M57.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la délibération du 25 février 2025, relative aux orientations budgétaires pour 2025,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2025 « Zone d'aménagement concerté » arrêté comme suit :

	Budget primitif 2025
Dépenses de Fonctionnement	217 822,24 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	217 822,24 €
043 OPERATIONS ORDRE INTERIEUR SECTION	
Recettes de Fonctionnement	217 822,24 €
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	
70 PRODUITS DES SERVICES	217 822,24 €
74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS	
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	
043 OPERATIONS ORDRE INTERIEUR SECTION	

	Budget primitif 2024
Dépenses Investissement	217 822,24 €
001 SOLDE EXECUTION REPORTE	217 822,24 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	
Recettes Investissement	217 822,24 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	217 822,24 €
16 EMPRUNTS ET DETTES	

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00 €
RESULTAT GLOBAL	0,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en Mairie,
 les jour, mois et an que dessus,
 Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
 Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

6.8 – Adoption du budget primitif 2025 - Budget « Zone d'Aménagement Différé Aizenay Nord »

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition du budget primitif pour le :

- Budget « Zone d'Aménagement Différé Aizenay Nord » M57.

Il propose à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1611-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la délibération du 25 février 2025, relative aux orientations budgétaires pour 2025,

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Vu la proposition du budget primitif 2025 pour le budget « Zone d'Aménagement Différé Aizenay Nord » présentée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le budget primitif 2025 « Zone d'Aménagement Différé Aizenay Nord » arrêté comme suit :

	Budget primitif 2025	Report de crédits	Total Budget primitif 2025
Dépenses de Fonctionnement	77 497,35 €	27 502,65 €	105 000,00 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 497,35 €	27 502,65 €	30 000,00 €
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION	45 000,00 €		45 000,00 €
043 OPERATIONS ORDRE INTERIEUR SECTION	15 000,00 €		15 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			0,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	15 000,00 €		15 000,00 €
Recettes de Fonctionnement	105 000,00 €	0,00 €	105 000,00 €
002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE			
042 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION			
043 OPERATIONS ORDRE INTERIEUR SECTION	15 000,00 €		15 000,00 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	90 000,00 €		90 000,00 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			

	Budget primitif 2025	Restes à réaliser	Total Budget primitif 2025
Dépenses Investissement	2 359 045,50 €	0,00 €	2 359 045,50 €
001 SOLDE EXECUTION REPORTE	1 659 045,50 €		1 659 045,50 €
16 EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	700 000,00 €		700 000,00 €
040 OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTION			0,00 €
Recettes Investissement	2 359 045,50 €	0,00 €	2 359 045,50 €
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €
16 EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	2 314 045,50 €		2 314 045,50 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	27 502,65 €	-27 502,65 €	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT GLOBAL	27 502,65 €	-27 502,65 €	0,00 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE : **OUI : 24** **NON :** **ABSTENTION :**

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en Mairie,
 les jour, mois et an que dessus,
 Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
 Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

7 – Budget 2025 – Subvention au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Madame Marcelle TRAINEAU rappelle que la commune verse chaque année une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions.

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale.

Le CCAS gère les services et équipements en faveur des différents publics : personnes âgées (portage de repas...) ou personnes en difficultés (logement social, épicerie solidaire...). Le CCAS assure également la gestion de la Petite Crèche Les Petits Moineaux.

La commune verse au CCAS une subvention de fonctionnement qui tient compte des frais de fonctionnement du CCAS.

Madame Marcelle TRAINEAU propose que pour l'exercice 2025, la subvention accordée au CCAS soit fixée à 200 000 €. Cette subvention sera versée par acompte, au maximum de 4.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Marcelle TRAINEAU,

Vu les crédits budgétaires inscrits au budget primitif 2025,

Considérant l'avis favorable de la commission des Finances en date du 11 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'accorder au CCAS une subvention de 200 000 €, inscrite au budget primitif 2025 sur la ligne budgétaire 657362.
- Décide que cette subvention sera versée par acomptes, ne pouvant excéder le nombre de 4.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

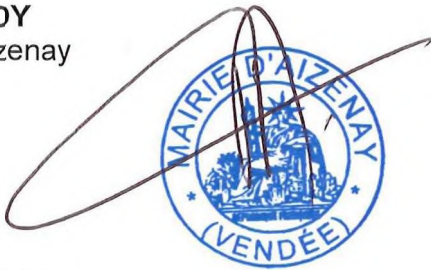
VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

AIZENAY, le 28 mars 2025

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

8 – Construction des équipements sportifs du lycée – Clôture de l'Autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP)

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de construction des équipements sportifs du lycée, il a été voté la création d'une autorisation de programme par délibération du 26 novembre 2019, modifiée par les délibérations des 14 décembre 2021 et 13 décembre 2022.

Les prestations sont aujourd'hui terminées et l'ensemble des dépenses afférentes à cette opération ont été réalisées. Il convient donc de procéder à la clôture de l'autorisation de programme comme suit :

Total de l'AP/CP	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Total réalisé
8 659 000 €	212 942,62 €	1 323 175,19 €	3 043 160,00 €	3 833 742,98 €	0,00 €	224 760,59 €	8 637 781,38 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4 et L 2311-3°,

Considérant les délibérations en date du 26 novembre 2019, du 14 décembre 2021 et 13 décembre 2022,

Considérant l'avis favorable de la commission finances du 11 mars 2025,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de clôturer l'autorisation de programme relative aux travaux de construction des équipements sportifs du lycée.

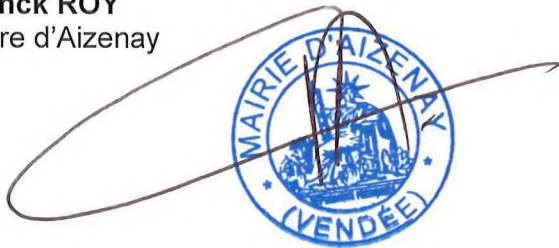
VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

9 – Communauté de Communes Vie et Boulogne - Demande de fonds de concours 2025

Monsieur le Maire expose que l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, autorise les EPCI à fiscalité propre à verser un fonds de concours à leurs Communes membres afin de financer un équipement.

Cette possibilité est soumise à trois conditions :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés ;
- Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est proposé de solliciter des fonds de concours pour les trois projets dénommés ci-après et selon les plans de financement présentés :

1 - Rénovation et extension du système de sûreté (alarmes intrusion et vidéoprotection) :

Nature de la dépense	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant HT	Montant TTC
Travaux de mise en place de caméras, remplacement et développement des systèmes d'intrusion et contrôle d'accès de bâtiments (phase 2)	150 090,00 €	180 108,00 €	ETAT	30 018,00 €	30 018,00 €
			PREFECTURE VENDEE - FIPD	10 000,00 €	10 000,00 €
			CCVB - Fonds de concours	56 695,00 €	56 695,00 €
			FCTVA		26 700,00 €
			Autofinancement	53 377,00 €	56 695,00 €
TOTAL	150 090,00 €	180 108,00 €	TOTAL	150 090,00 €	180 108,00 €

2 - Travaux de réhabilitation des tribunes du stade :

Nature de la dépense	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Mission Maitrise d'œuvre	20 454,00 €	24 544,80 €	CCVB - Fonds de concours	120 000,00 €
Missions SPS + CT	3 140,00 €	3 768,00 €	FCTVA	45 000,00 €
Travaux de réhabilitation	215 563,41 €	258 676,09 €	Commune d'Aizenay	121 988,89 €
TOTAL	239 157,41 €	286 988,89 €	TOTAL	286 988,89 €

3 - Travaux d'aménagement de deux terrains synthétiques sur le complexe sportif des Ganneries :

Nature de la dépense	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Mission Maitrise d'œuvre	95 000,00 €	114 000,00 €	ETAT	600 000,00 €
Missions complémentaires (SPS, CT, Etudes de sol)	48 000,00 €	57 600,00 €	AGENCE NATIONALE DU SPORT	400 000,00 €
Travaux d'aménagement du terrain d'entraînement	1 017 448,75 €	1 220 938,50 €	CONSEIL REGIONAL	200 000,00 €
Travaux aménagement du terrain d'honneur	1 338 683,50 €	1 606 420,20 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	540 000,00 €
Travaux espace piétons	147 000,00 €	176 400,00 €	FFF - Fonds d'aide au football amateur	100 000,00 €
Matériel d'entretien et équipement	30 000,00 €	36 000,00 €	CCVB - Fonds de concours	100 000,00 €
Parking - Tranche optionnelle	63 031,00 €	75 637,20 €	FCTVA	488 118,89 €
			Autofinancement	858 877,01 €
TOTAL	2 739 163,25 €	3 286 995,90 €	TOTAL	3 286 995,90 €

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter ces fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Vie et Boulogne, pour un montant total de 276 695 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 11 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite des fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Vie et Boulogne en vue de participer au financement des projets présentés ci-dessous et pour un montant global de 276 695 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

AIZENAY, le 28 mars 2025

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux: Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Finances

10 – Travaux d'aménagement de deux terrains de football synthétiques au complexe sportif des Ganneries – Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 février 2025, le conseil municipal a approuvé le programme et l'enveloppe financière relatifs aux travaux d'aménagement de deux terrains de football synthétiques au complexe sportif des Ganneries.

Le montant global du projet (prestations intellectuelles et travaux) s'élève à 2 739 163,25 € HT, soit 3 286 995,90 € TTC.

Il est proposé de solliciter des soutiens financiers auprès de différents partenaires, que sont l'Agence nationale du sport, le Conseil Régional des Pays de la Loire, le Conseil départemental de la Vendée, la Fédération française de football (fonds d'aide au football amateur), selon le tableau de financement présenté ci-dessous :

Nature de la dépense	Montant HT	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Mission Maitrise d'œuvre	95 000,00 €	114 000,00 €	ETAT	600 000,00 €
Missions complémentaires (SPS, CT, Etudes de sol	48 000,00 €	57 600,00 €	AGENCE NATIONALE DU SPORT	400 000,00 €
Travaux d'aménagement du terrain d'entraînement	1 017 448,75 €	1 220 938,50 €	CONSEIL REGIONAL	200 000,00 €
Travaux aménagement du terrain d'honneur	1 338 683,50 €	1 606 420,20 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL	540 000,00 €
Travaux espace piétons	147 000,00 €	176 400,00 €	FFF - Fonds d'aide au football amateur	100 000,00 €
Matériel d'entretien et équipement	30 000,00 €	36 000,00 €	CCVB - Fonds de concours	100 000,00 €
Parking - Tranche optionnelle	63 031,00 €	75 637,20 €	FCTVA	488 118,89 €
			Autofinancement	858 877,01 €
TOTAL	2 739 163,25 €	3 286 995,90 €	TOTAL	3 286 995,90 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 15 janvier 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement pour le projet de travaux, tel que présentés ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers ci-dessous :
 - l'Agence nationale du sport
 - le Conseil Régional de Pays de la Loire
 - le Conseil départemental de la Vendée
 - la Fédération française de football (fonds d'aide au football amateur)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

VOTE : **OUI : 24** **NON :** **ABSTENTION :**

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en Mairie,
 les jour, mois et an que dessus,
 Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
 Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Services Techniques

11 – Avenant n°1 à la convention de transfert du patrimoine éclairage public des zones d'activités économiques (ZAE)

En 2019, dans le cadre du transfert des zones d'activités économiques (ZAE) entre la Commune et la Communauté de communes Vie et Boulogne (CCVB), une convention est venue préciser les modalités de transfert du patrimoine « éclairage public » en ZAE.

Il est proposé un avenant à cette convention afin de mettre à jour le nombre de points lumineux concernés.

L'avenant n°1 à la convention de transfert du patrimoine « éclairage public » des ZAE, annexée à la présente, modifie l'article 2 de la convention initiale :

- Maintien de la participation financière de la CCVB pour 10 points lumineux de la ZAE La Forêt (n°034-018 à 034-027) ;
- Suppression de la ZAE L'Orgerière puisqu'aucun point lumineux n'est situé sur le patrimoine de la commune. Le SyDEV facturera ainsi directement la CCVB ;
- Ajout de 12 points lumineux situés dans la ZAE Le Pré Bouchet (n°022-001 à 022-012).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la délibération n°19 du Conseil Municipal du 22 octobre 2019 validant le transfert du patrimoine éclairage public des ZAE,

Vu la Convention en date du 29 novembre 2019 entre la Communauté de communes Vie et Boulogne et la Commune d'Aizenay pour le transfert du patrimoine « éclairage public » des zones d'activités économiques,

Vu la proposition d'avenant n°1 à la Convention entre la Communauté de communes Vie et Boulogne et la Commune d'Aizenay pour le transfert du patrimoine « éclairage public » des zones d'activités économiques,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 11 mars 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de l'avenant n°1 à la Convention entre la Communauté de communes Vie et Boulogne et la Commune d'Aizenay relative au transfert du patrimoine « éclairage public » des ZAE.

- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la Convention annexée à la présente, ainsi que tout document utile à ce dossier.

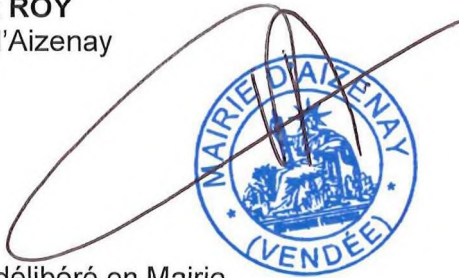
VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

Roland URBANEK
Secrétaire de séance

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service Urbanisme et Aménagement

12 – Déclassement d'une portion d'accotement de la rue Vasco DE GAMA

Monsieur Christophe GUILLET rappelle au Conseil Municipal que la voie dénommée Vasco DE GAMA située dans le périmètre de la zone d'activités Espace Vie Atlantique Nord (EVA Nord) fait partie du domaine public non cadastré de la Commune.

Dans le cadre d'un futur projet économique, il est proposé le déclassement de 295 m² de l'accotement de cette voirie (terrain n°2 du plan annexé à la présente délibération) uniquement au droit des parcelles appartenant à la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

Monsieur Christophe GUILLET indique que, conformément à l'article L-2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Monsieur Christophe GUILLET précise que cette procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable car elle n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II). En effet, l'accotement en

question de 295 m² ne comprend pas de stationnement, ne dessert plus de propriétés privées (l'habitation située en arrière de cet accotement étant actuellement vacante et vouée à être intégrée au futur projet économique) et n'est pas aménagé en tant que liaison douce.

Aussi, le déclassement de ce foncier de 295 m² ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie dénommée rue Vasco DE GAMA.

Monsieur Christophe GUILLET précise qu'il s'agit, dans cette délibération, d'acter le déclassement de ce délaissé de voirie. Une nouvelle délibération sera nécessaire pour déterminer si le conseil municipal décide de le céder et définir les modalités de la cession.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu l'avis favorable du comité consultatif urbanisme et aménagement en date du 10 mars 2025,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Constate la désaffectation de la portion de voirie de 295 m² sise rue Vasco DE GAMA telle qu'identifiée sur le plan annexé à la présente délibération.
- Prononce le déclassement et l'intégration de celle-ci au domaine privé communal.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

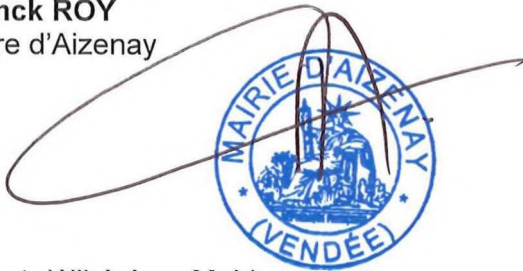
VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

AIZENAY, le 28 mars 2025

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service Urbanisme et Aménagement

13 – Déclassement d'une portion de voirie de la rue Alfred DOUCET

Monsieur Christophe GUILLET informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'un projet immobilier porté par une société civile immobilière, il est possible de modifier l'alignement d'une partie de la rue Alfred DOUCET.

En effet, un garage réduisait de façon importante la largeur d'une partie du trottoir avant que celui-ci ne soit démoli en fin d'année 2024 dans le cadre du projet susmentionné. Il est désormais possible de définir un nouvel alignement afin de disposer d'un trottoir linéaire et d'une largeur maximale compte-tenu de la configuration parcellaire. Dans ce cadre, une partie du trottoir pour une emprise de 3 m² telle que présentée en rouge sur le plan annexé à la présente délibération est proposée au déclassement. Un échange pourra ensuite être effectué pour établir le nouvel alignement de la voie et du trottoir.

Monsieur Christophe GUILLET indique que, conformément à l'article L-2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Monsieur Christophe GUILLET précise que cette procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable car elle n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie (article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II).

En l'espèce, le déclassement de cette portion de trottoir n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation. L'échange ultérieur permettra de disposer d'une largeur de trottoir plus linéaire qu'actuellement.

Monsieur Christophe GUILLET précise qu'il s'agit, dans cette délibération, d'acter le déclassement de ce délaissé de voirie de 3 m². Une nouvelle délibération sera nécessaire pour déterminer si le conseil municipal décide de le céder et définir les modalités de la cession.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu l'avis favorable du comité consultatif urbanisme et aménagement en date du 10 mars 2025,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Constate la désaffectation de la portion de voirie de 3 m² sise rue Alfred DOUCET telle qu'identifiée sur le plan annexé à la présente délibération.
- Prononce le déclassement et l'intégration de celle-ci au domaine privé communal.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

Roland URBANEK
Secrétaire de séance

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Services Techniques

14 – Convention avec le SyDEV N°2025.ECL.0105 – Affaire L.EC.003.24.002 –Travaux d'éclairage d'un passage piétons de la Route des Sables - Approbation et autorisation de signature de la convention

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition technique et financière transmise par le SyDEV relative aux travaux d'éclairage du futur passage piétons de la Route des Sables.

Le montant prévisionnel des travaux est de 7 284 € HT (8 741€ TTC) avec une participation communale à hauteur de 5 099 € HT (70 %).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la proposition de la Convention N°2025.ECL.0105 transmise par le SyDEV et annexée à la présente,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Aménagement et Urbanisme en date du 13 janvier 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la Convention N°2025.ECL.0105 établie par le SyDEV permettant de réaliser les travaux d'éclairage du futur passage piétons de la Route des Sables.
- Accepte la participation financière communale à hauteur de 5 099 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le SyDEV ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

A large, stylized handwritten signature in blue ink, belonging to Roland URBANEK, is written over the text.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Services Techniques

15 – Convention avec le SyDEV N°2025.SL.0006 – Affaire L.AS.003.24.001 –Travaux de signalisation lumineuse d'un passage piétons de la Route des Sables - Approbation et autorisation de signature de la convention

Monsieur Christophe GUILLET présente la proposition technique et financière transmise par le SyDEV relative aux travaux de signalisation lumineuse afin de sécuriser le futur passage piétons de la Route des Sables.

Le montant prévisionnel des travaux est de 4 280 € HT (5 136 € TTC) avec une participation communale à hauteur de 2 996 € HT (70 %).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la proposition de la Convention N°2025.SL.0006 transmise par le SyDEV et annexée à la présente,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif Aménagement et Urbanisme en date du 13 janvier 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la Convention N°2025.SL.0006 établie par le SyDEV permettant de réaliser les travaux de signalisation lumineuse du futur passage piétons de la Route des Sables.
- Accepte la participation financière communale à hauteur de 2 996 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le SyDEV ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

AIZENAY, le 28 mars 2025

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux: Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Ressources Humaines

16 – Modification tableau des effectifs – Transformation d'un poste relevant de la filière administrative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent du service urbanisme et développement urbain a réussi le concours de rédacteur territorial. Il convient dès lors de faire avancer de grade l'agent suite à son inscription sur liste d'aptitude.

Il convient de modifier le tableau des effectifs au sein de la commune comme suit :

Filière	Grade	Suppression	Création	Taux emploi
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1		100%
	Rédacteur		1	100%

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 7 mars 2025,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de modifier le tableau des effectifs tels que présenté avec la suppression un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35h hebdomadaire en un poste de rédacteur territorial à 35h hebdomadaire.

- Autorise le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée ou indéterminée en fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat. Le montant du traitement sera défini selon ces critères à laquelle s'ajouteront les suppléments et indemnités prévus par délibération.

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à ce grade sont inscrits au, chapitre 12.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS

DEUX MILLE VINGT-CINQ

DÉLIBÉRATION

---o0o---

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-neuf mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Sandrine BELLEC, Sylvain CHALLET, Philippe CLAUTOUR, Jean-Marc COUTON, Noël DANIEAU, Stéphane DESPRES, Isabelle FISSON, Cédric GRELLIER, Sabrina GRONDIN, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Jean-Pierre GUILLET, Céline GUILLONNEAU, Wilfried LUCAS, Françoise MORNET, Isabelle PIFFETEAU-GASTON, Marjorie PONZO, Delphine ROBIN, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Adeline VINET.

Membres élus : 27
Présents : 22
Pouvoirs : 2
Excusés : 3

Secrétaire de séance : Roland URBANEK

Pouvoirs : Serge ADELÉE donne pouvoir à Franck ROY,
Claudie BARANGER donne pouvoir à Isabelle GUÉRINEAU.

Excusés : Bernard BEYER, Yvan HAMARD, Dany RABILLER.

Service des Ressources Humaines

17 – Modification du tableau des effectifs – filière police

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, pour tenir compte du grade de l'agent retenu à l'issue de la procédure de recrutement en remplacement d'un agent qui détenait un grade différent.

Il convient de modifier le tableau des effectifs au sein de la commune comme suit :

Filière	Grade	Suppression	Création	Taux emploi
Police	Brigadier-chef Principal	1		100%
	Gardien-Brigadier		1	100%

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 7 mars 2025,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le tableau des effectifs tels que présenté avec la suppression de 1 poste de brigadier-chef principal à 35h hebdomadaire et la création de 1 poste de gardien-brigadier à 35h hebdomadaire.

- Autorise le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée ou indéterminée en fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat. Le montant du traitement sera défini selon ces critères à laquelle s'ajouteront les suppléments et indemnités prévus par délibération.

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 12 au titre de l'année 2025.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

VOTE :

OUI : 24

NON :

ABSTENTION :

Franck ROY
Maire d'Aizenay



Roland URBANEK
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Publié sur le site internet le **31 MARS 2025**
Au registre

AIZENAY, le 28 mars 2025